

*Date de dépôt : 22 novembre 2017*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de M. Olivier Baud : Quelles mesures pour revaloriser la police judiciaire ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 3 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :*

- 1. Comment justifiez-vous votre décision de déclasser les traitements de la police judiciaire ? Pourriez-vous fournir la méthode, les critères et le calcul utilisés par cette réévaluation à la baisse ? Que comptez-vous faire pour revaloriser la police judiciaire qui s'est vue dépréciée par son déclassement ?*
- 2. Au printemps 2017, les officiers supérieurs de la police judiciaire ont adressé une note de service au chef du département pour tirer la sonnette d'alarme et attirer son attention sur le mal-être de la police judiciaire, notamment consécutif à son déclassement par l'OPE. Cela n'est pas anodin et semble indiquer qu'un profond mal-être ronge la police judiciaire et qu'il n'est pas que d'ordre syndical. Avez-vous pu parler de cette lettre avec des officiers supérieurs de la police judiciaire ? Qu'avez-vous fait pour améliorer la situation de la police judiciaire ? Le cas échéant, avec quels résultats ?*
- 3. Les officiers supérieurs issus de la police judiciaire refusent formellement et en bloc d'être transférés dans des services. Pouvez-vous nous expliquer pour quels motifs vous persistez à vouloir appliquer ce principe de transversalité ? Cette situation n'est-elle pas un constat d'échec de la loi sur la police (LPol) ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente du député, Monsieur Boris Calame : *Un profond malaise se développe au sein de la police judiciaire. Que fait le collègue gouvernemental pour y remédier ?* (QUE 731), qui contient tous les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP